



**AVIS PUBLIC**

## **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025 ET PROGRAMME QUINQUENNAL D'IMMOBILISATIONS 2025, 2026, 2027, 2028 et 2029**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière, que conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le budget de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour l'exercice financier commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et se terminant le 31 décembre 2025, ainsi que le programme quinquennal d'immobilisations pour les années 2025, 2026, 2027, 2028 et 2029 doivent être adoptés lors de la séance extraordinaire du conseil municipal qui aura lieu le mardi 10 décembre 2024, à 18 h 30, au lieu de la tenue des séances du conseil, soit à la salle Jeanne-Landry du pavillon André-Coindre du Campus Notre-Dame-de-Foy, 5030, rue Clément-Lockquell.

Au cours de cette séance, les délibérations du conseil ainsi que la période de questions porteront exclusivement sur le budget 2025 et le programme quinquennal d'immobilisations.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,  
Le 29 novembre 2024

La greffière,

Marie-Josée Couture, avocate  
[VSAD.ca](http://VSAD.ca)